

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 13 novembre 2015

2ème **Commission N**° CP-2015-10-2-10

Service instructeur Service de l'économie, tourisme et montagne

Service consulté

SOUTIEN AUX ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE

Résumé : Le Département soutient le fonctionnement d'organismes de tourisme à vocation générale afin de contribuer au développement touristique du Haut-Rhin.

Il vous est proposé d'accorder un montant maximum de subvention de 5 000 €, pour son fonctionnement au titre de l'année 2015, à la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

Le Département soutient depuis de nombreuses années la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

Cette association est membre de l'Internationale des Amis de la Nature dont le siège est à VIENNE (Autriche), organisation socioculturelle d'éducation populaire internationale, présente dans 29 pays et comptant plus de 600 000 membres, et de la Fédération Française de l'Union Touristique les Amis de la Nature dont le siège est à PARIS.

Les missions de la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature sont notamment les suivantes :

- promotion du mouvement Amis de la Nature qui consiste en l'organisation de rencontres autour des activités culturelles et de pleine nature;
- action de coordination et d'aide aux sections locales (au nombre de 14 dans le Haut-Rhin, gestionnaires de 12 chalets et 1 camping);
- organisation de réunions d'information, de séminaires ainsi que des stages de formation utiles aux responsables des sections.

La subvention départementale de 12 500 €, accordée en 2014, autorisait le reversement d'une partie de l'aide aux 14 sections afin de leur permettre de conduire leurs missions.

Pour cette année et au vu du contexte budgétaire contraint, la Fédération haut-rhinoise des Amis de la Nature ne verse plus d'aide financière aux sections, la demande de subvention départementale a ainsi été réduite d'autant.

Le budget prévisionnel 2015 présenté s'élève à 38 024 € (joint en annexe) et la subvention demandée au conseil départemental est de 5 000 €.

Ce montant est inscrit au budget départemental, il est donc proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Il est enfin précisé que le conseil départemental ne soutiendra plus cette association en 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 5 000 € à la Fédération Départementale de l'Union Touristique des Amis de la Nature pour son fonctionnement en 2015 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric STRAUMANN